

Rapport annuel *2001-2002*

Ordre
des conseillers
et conseillères
d'orientation



et des
psychoéducateurs et
psychoéducatrices
du Québec

Un Ordre
deux professions

TABLE DES MATIÈRES

page n°

| | |
|--|----|
| Lettres de présentation | 3 |
| Membres du Bureau, du Comité administratif et du personnel du siège social 2001-2002 | 4 |
| Membres des comités | 5 |
| Rapport de la présidence | 7 |
| Rapport de la directrice générale et secrétaire | 10 |
| Rapport d'activités du Bureau | 12 |
| Rapport d'activités du Comité administratif | 14 |
| Rapport du syndic | 16 |
| Rapport d'activités des comités | |
| Inspection professionnelle | 18 |
| Comité de la formation | 21 |
| Comité de révision des plaintes | 21 |
| Comité de discipline | 21 |
| Comité des admissions | 22 |
| Accréditations | 23 |
| Comités consultatifs | 24 |
| Comité sur l'orientation en employabilité | 24 |
| Comité des psychoéducateurs en milieu scolaire | 24 |
| Jury des Orients | 25 |
| Formation continue | 26 |
| Rapport d'activités des sections | 27 |
| Statistiques | 29 |
| Répartition des membres | 30 |
| Profil sociodémographique | 31 |
| Rapport des vérificateurs | 32 |
| Prévisions budgétaires 2002-2003 | 42 |

*Madame Louise Harel
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, Québec*

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2002.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

*Le Ministre responsable de
l'application des lois professionnelles,*

*Normand Jutras
Québec, janvier 2003*

*M^r Normand Jutras
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Gouvernement du Québec*

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Président,

Michel Turcotte, c.o.

Montréal, janvier 2003

*M^r Jean-K. Samson
Président
Office des professions du Québec*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2002.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Président,

Michel Turcotte, c.o.

Montréal, janvier 2003

Membres du Bureau 2001-2002

Présidente :

Louise Landry, c.o.

Administrateurs et administratrices au secteur orientation:

Bas St-Laurent et Gaspésie-
Iles de la Madeleine
Robert Sumarah, c.o.

Saguenay -Lac-Saint-Jean
et Côte-Nord
Louise Dion, c.o.

Québec et Chaudière-
Appalaches
Jacques Allard, c.o.
Robert Déry, c.o.

Mauricie, Lanaudière et
Centre-du-Québec
Yves Lecours, c.o.
(jusqu'au 12 mai 2001)
Bruno Bourassa, c.o.
(à partir 12 mai 2001)

Estrie et Montérégie
Marie-France Julien, c.o.
Mario Therrien, c.o.

Montréal
Louise Lévesque-Vachon, c.o.
(jusqu'au 13 octobre 2001)
Gerald Schoel, c.o.
Jacques Girard, c.o.
(à partir du 16 mars 2002)

Laval et Laurentides

Liette Goyer, c.o.

Claude Nadon, c.o.

(à partir du 16 mars 2002)

Outaouais, Abitibi-Témiscamingue
et Nord-du-Québec :

Michel Turcotte, c.o.

Administrateurs et administratrices au secteur psychoéducation:

Marcel Renou, ps. éd.

Suzanne Dugré, ps. éd.

Marie-Josée Dupuis, ps. éd.

René Grenier, ps. éd.

Danny Lamoureux, ps. éd.

Denis Leclerc, ps. éd.

Sylvie Normandeau, ps. éd.

Jean-Pierre Robin, ps. éd.

Bernard Tessier, ps. éd.

Administrateurs et administratrices nommés par l'Office des professions du Québec :

Christiane Constant

(jusqu'au 12 mai 2001)

Lyne Carrier-Demers

Jean-Paul Bergeron

Roland Larochelle

Hélène Lessard

(à partir du 13 octobre 2001)

Personnel du siège social au 31 mars 2002

Présidente

Louise Landry, c.o.

Vice-présidents

Michel Turcotte, c.o.

Marcel Renou, ps. éd.

Directrice générale et secrétaire

Renée Verville, c.o.

Chargés d'affaires professionnelles

♦ au secteur orientation

Michel Bleau, c.o.

♦ au secteur psychoéducation

Marc Bélanger, ps. éd.

Coordonnatrice aux communications

Diane Tremblay, c.o.

Coordonnateur à l'inspection
professionnelle

Richard Locas, c.o.

Responsable des services administratifs

Micheline Chassé

Secrétaire à la présidence

Denise Noël

Secrétaires

Lise Cayer

Mélany Besner

Lise Pigeon

Suzanne Plourde

Sylviane Besner

(à partir du 25 septembre 2001)

Membres du Comité administratif 2001-2002

Présidente :

Louise Landry, c.o.

Vice-président au secteur
orientation

Michel Turcotte, c.o.

Vice-président au secteur
psychoéducation

Marcel Renou, ps. éd.

Conseillère

Sylvie Normandeau, ps. éd.

(jusqu'au 12 mai 2001)

Conseiller

Denis Leclerc, ps. éd.

(à partir du 12 mai 2001)

Administratrice nommée par l'Office
des professions du Québec

Christiane Constant

(jusqu'au 12 mai 2001)

Administrateur nommé par l'Office des
professions du Québec

Jean-Paul Bergeron

(à partir du 12 mai 2001)

Bureau du syndic

Jean-Hugues Poirier, c.o., syndic
John Szuber, c.o., syndic adjoint
Pascale Descary, ps. éd.,
syndic adjointe
Louise Lévesque-Vachon, c.o.,
syndic adjointe
(à compter du 13 octobre 2001)

Membres des comités

Comité de discipline

M^e Jean Pâquet, président
Brigitte Alarie, ps. éd.
(à compter du 30 novembre 2001)
Chantal Alie, c.o.
(à compter du 30 novembre 2001)
Lucille Bédard, c.o.
Hélène Cabana, ps. éd.
(à compter du 30 novembre 2001)
Claude Charette, c.o.
Scott Conrod, c.o.
Anne-Marie Delisle, ps. éd.
(à compter du 30 novembre 2001)
Alice Havel, c.o.
(à compter du 30 novembre 2001)
Henri Mercier, ps. éd.
Diane Métayer, ps. éd.
Noussina Rahim, c.o.
Dominique Trudel, ps. éd.
(à compter du 30 novembre 2001)
Norma Wasserman, c.o.
Renée Verville, c.o., secrétaire

Comité de révision des plaintes

Louis Roy, c.o., président
André Béliveau, ps. éd.
(à compter du 30 novembre 2001)
Christiane Gagnon, c.o.
Jean Hénault, ps. éd.
Lew Lewis, c.o.
Dominic Martinet, ps. éd.
Lyne Carrier-Demers,
représentante du public
Claire Lavergne,
représentante du public
Raymond Proulx,
représentant du public
Renée Verville, c.o., secrétaire

Comités consultatifs

▪ **secteur orientation**

Catherine Morneau, c.o.
Luc Duval, c.o.
Mireille Tésolin, c.o.
Guy Tessier, c.o.
Michel Turcotte, c.o.

▪ **secteur psychoéducation**

Johanne Dugré, ps. éd.
Danny Lamoureux, ps. éd.
Germain Duclos, ps. éd.
Carol Fillion, ps. éd.
Marcel Renou, ps. éd.

Comité d'inspection professionnelle

Suzanne Lucier-Brunet, c.o.,
présidente
Anita Caron, c.o.
Claudette Clément, c.o.
Sarina Matarasso, c.o.
Yvon Trottier, c.o.
Richard Locas, c.o., secrétaire

Inspecteurs et inspectrices

Jocelyne Boivin-Bérubé, c.o.
Patrice Bosco McLaughlin, c.o.
Richard Locas, c.o.

Enquêteurs

Jocelyne Boivin-Bérubé, c.o.
Anita Caron, c.o.
Danie Dancause, c.o.
Michel Laplante, ps. éd.
Richard Locas, c.o.
Laurent Matte, c.o.
Yvon Trottier, c.o.

Comité de la formation

Louise Landry, c.o., présidente
Renée Verville, c.o., secrétaire
Jean Leahey, c.o.,
représentant de la CREPUQ
Denis Marceau, c.o.,
représentant de la CRÉPUQ
Jacques Ouellet,
représentant du MÉQ

Comité des admissions

▪ **secteur orientation**

Luc Bégin, c.o.
Lucie Baril, c.o.
Nathalie Fortin, c.o.
Raymond Jean, c.o.
Marie-Claude Hurtubise, c.o.
Renée Verville, c.o., secrétaire

▪ **secteur psychoéducation**

Ginette Doyon, ps. éd.
Ginette Lajoie, ps. éd.
Jean McComber, ps. éd.
Renée Verville, c.o., secrétaire

Comité d'accréditation à la pratique de la psychothérapie

Monique Adam, c.o.
Ginette Doyon, ps. éd.
Valmond Losier, c.o.
Renée Verville, c.o., secrétaire

Comité de la réglementation

Marie-Claude Hurtubise, c.o.
Céline Bacon, c.o.
Josée Arpin, ps. éd.
Jacques Dionne, ps. éd.
Renée Verville, c.o.

Comité des psychoéducateurs en milieu scolaire

Denis Leclerc, ps. éd.
Rina Petretta, ps. éd.
Michel Laplante, ps. éd.
Marc Bélanger, ps. éd., secrétaire

Comité sur l'orientation en employabilité

(à compter du 13 octobre 2001)

Michel Turcotte, c.o.
Sylvie Bernaquez, c.o.
Marie Ducharme, c.o.
Caroline Langelier, c.o.
Laurent Matte, c.o.
Michel Bleau, c.o., secrétaire

Jury des Oriens 2001

Johanne Rocray, c.o.
Jacques Audet, c.o.
Georges Sarrazin, c.o.
Serge Larivée, ps. éd.,
représentant du public
Renée Verville, c.o. secrétaire

Délégués au CIQ

Louise Landry, c.o.,
présidente, déléguée
Renée Verville, c.o.,
directrice générale et
secrétaire, substitut
Michel Turcotte, c.o.,
vice-président au secteur
orientation, substitut
Marcel Renou, ps. éd.,
vice-président au secteur
psychoéducation, substitut

Délégués au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale

Renée Verville, c.o.
Gerald Schoel, c.o.

Délégué au Comité aviseur sur l'accréditation en médiation familiale

Gerald Schoel, c.o.

Délégué au Comité Repères

Jocelyn Gaulin, c.o.

*L'OCCOPPQ remercie tous
ceux et celles qui, d'une
façon ou d'une autre, ont
investi de leurs énergies et
qui, bénévolement, ont mis
leurs compétences au ser-
vice de l'orientation et de la
psychoéducation.*

Rapport de la présidence

Nous en sommes à l'an 2 de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. Cette année est une autre année de transition où les activités reliées à l'intégration se sont poursuivies tout en maintenant nos activités régulières et en étant interpellés sur plusieurs dossiers de nature politique.

LA MODERNISATION DU SYSTÈME PROFESSIONNEL

Nous avons contribué au cours de l'année à trois chantiers sur les sept présentés par le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles. Le chantier sur l'allégement réglementaire nous a permis de souligner spécialement la particularité de notre Ordre qui comporte deux professions. Nous avons également apporté nos commentaires à celui sur les mécanismes d'inspection professionnelle et de discipline.

Le chantier dont les travaux comportent des enjeux majeurs pour l'avenir de nos professions est sans nul doute celui du Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines, présidé par le Dr Roch Bernier. Nous avons soumis au Groupe de travail un mémoire présentant l'historique et l'évolution des deux professions, les enjeux touchant la prestation de services, la situation de chacune des professions au Canada et dans le monde; finalement, nous avons formulé les champs évocateurs pour la profession de conseiller d'orientation et celle de psychoéducateur et nous avons soumis des propositions d'activités réservées pour les situations présentant des risques élevés de préjudices pour la population. Les représentants du Comité ministériel ont été rencontrés à quatre reprises pour discuter du Mémoire et des propositions que nous avons soumis. Sachant l'importance de ce chantier pour nos professions, les efforts de recherche et de consultation n'ont pas été ménagés. Les chargés d'affaires professionnelles ont particulièrement été impliqués dans ce dossier, de même que les comités consultatifs des secteurs orientation et psychoéducation, le Comité administratif et le Bureau, sans compter les nombreuses consultations auprès des conseillers d'orientation et des psychoéducateurs.

LA FORMATION INITIALE

Les travaux du Comité de la formation ont fait ressortir la nécessité de modifier les normes d'admission des conseillers d'orientation. Le Comité a donc travaillé au cours des deux dernières années à l'élaboration de nouvelles normes d'admission et d'équivalence pour la délivrance du permis de conseiller d'orientation. Un document de consultation a été préparé et soumis aux universités pour consultation.

Une demande a été faite à l'Office des professions pour la création d'un autre Comité de la formation pour les psychoéducateurs. En attendant la création de cette instance, le Regroupement des unités de formation universitaire en psychoéducation (RUFUP) a continué son partenariat avec l'Ordre et s'est réuni à deux reprises au cours de l'année afin de discuter de la formation initiale des étudiants et des attentes de l'Ordre à ce sujet.

Le Comité d'évaluation de programmes en orientation de l'Université de Sherbrooke a sollicité nos commentaires sur notre vision de la profession de conseiller d'orientation et sur nos attentes vis à vis la formation initiale.

LE MENTORAT

Nous avons amorcé les travaux pour mettre sur pied un programme de mentorat et des documents ont été mis à la disposition des membres sur le site de l'Ordre. Des actions ont été entreprises pour recruter des mentors mais comme nous avons reçu peu de réponses, nous poursuivrons notre recrutement afin de pouvoir mettre en place le programme de mentorat pour les c.o. dans un premier temps et par la suite, pour les psychoéducateurs.

L'ÉCOLE ORIENTANTE

L'Ordre a continué ses actions dans le dossier de l'école orientante. Certaines de ces actions ont visé le niveau politique alors que d'autres s'orientaient vers le support aux membres. Un plan d'action a été élaboré pour développer du soutien aux membres: tout d'abord, un groupe de discussion sur Internet a été mis sur pied, puis la mise en place d'une section sur l'École orientante sur le site de l'Ordre où l'on

retrouve de la documentation pertinente à l'implantation de l'École orientante dans le milieu. Nous avons également établi un partenariat avec la GRICS et l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP) pour l'organisation du prochain colloque sur l'école orientante qui aura lieu au début de 2003.

LA PLACE DES PSYCHOÉDUCATEURS ET DES CONSEILLERS D'ORIENTATION DANS LE DOSSIER DES ENFANTS ET ADOLESCENTS TOUCHÉS PAR LE TROUBLE DE DÉFICIT DE L'ATTENTION/HYPERACTIVITÉ (TDA/H)

Les ministères de l'Éducation et de la Santé et des Services sociaux ont lancé un plan d'action visant à venir en aide aux enfants et adolescents touchés par le trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité. L'Ordre a offert sa collaboration et manifesté son inquiétude dans le fait que des lignes directrices ont été publiées par les médecins et les psychologues et que ce document limite l'apport d'autres professionnels dans les différentes phases tant de l'évaluation que du traitement. Nous nous sommes concertés avec l'Ordre des travailleurs sociaux, l'Ordre des ergothérapeutes et l'Ordre des orthophonistes et audiologistes sur ce dossier et nos représentations ont trouvé écho auprès des ministères concernés.

LE CHANTIER SUR LA PRATIQUE DE L'ORIENTATION EN EMPLOYABILITÉ

La création de ce chantier s'est faite lors du Colloque 2001. Cette première rencontre a été l'occasion de présenter et d'enrichir certains constats faits sur la pratique de l'orientation dans ce secteur. Un comité a été formé afin de poursuivre l'identification des constats et d'élaborer des actions d'intervention pour améliorer la situation de la pratique dans ce secteur. Le mandat du comité était dans un premier temps d'outiller les c.o. à présenter et à faire la promotion de leurs qualités professionnelles auprès des employeurs, de faire des rapprochements au niveau des regroupements d'organismes communautaires et de suggérer des ateliers de perfectionnement. Des rencontres en région se tiendront au cours des prochains mois.

Pour donner suite à une recommandation du chantier, l'Ordre a donné un atelier au Colloque annuel des CJE. Cette communication visait à mieux faire connaître le rôle du c.o. tout en mettant l'accent sur la complémentarité des services au sein d'une équipe multidisciplinaire.

DOSSIER DES PSYCHOÉDUCATEURS VS LES ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS

Le dossier psychoéducateur/éducateur spécialisé a été une préoccupation de l'Ordre tout au long de l'année. La cohabitation entre les psychoéducateurs et les éducateurs spécialisés donne lieu à un certain nombre de tensions. Nous avons débuté les travaux sur ce dossier avec des psychoéducateurs de différents secteurs de pratique et de formation afin de pouvoir cerner les différentes problématiques. La complexité de ce dossier relève autant de l'histoire de l'éducation spécialisée que de l'évolution des niveaux et des contenus des différents programmes de formation, des politiques gouvernementales et des pratiques patronales et syndicales.

REPRÉSENTATIONS

Nous avons établi des contacts avec l'Association des centres jeunesse afin de discuter de la nouvelle situation créée par le titre réservé de psychoéducateur et également pour collaborer à leur opération de planification des besoins de main-d'œuvre.

En avril dernier, 250 personnes ont participé au 4^e Colloque des psychoéducateurs et psychoéducatrices en milieu scolaire intitulé *La psychoéducation à l'école...au cœur de l'action*. La présidente de l'Ordre ainsi que le responsable des services complémentaires au MÉQ ont présenté des allocutions.

L'Ordre a participé aux Salons Éducation de Montréal et de Québec, ces deux salons regroupaient plus de 550 exposants et ont reçu près de 60 000 visiteurs. De nombreux bénévoles ainsi que les administrateurs de l'Ordre ont assuré les représentations.

Le 30 novembre 2001, l'Ordre a inauguré ses nouveaux locaux. Pour célébrer cet heureux événement, la présidente et les administrateurs avaient invité les bénévoles de l'Ordre à se joindre à eux ainsi qu'au personnel du siège social. À cette occasion, les deux salles de réunion ont été officiellement baptisées, l'une au nom d'un pionnier de l'orientation, *M. Wilfrid Ethier*, c.o. et l'autre, à celui d'une des fondatrices de la psychoéducation, *Madame Jeannine Guindon*, ps.éd.

L'Ordre s'est associé à l'*Opération 1^{er} mars*, une campagne d'information de Septembre éditeur en collaboration avec le ministère de l'Éducation et plusieurs partenaires du milieu de l'éducation. Cette campagne s'adressait aux étudiants jeunes et

adultes qui se préparent à faire une demande d'admission dans un programme d'études.

L'Ordre a été partenaire encore cette année au Congrès de l'Association québécoise des troubles d'apprentissage.

L'Ordre est membre du Comité directeur canadien portant sur les compétences canadiennes dans le développement de carrière. Nous avons donc participé à l'élaboration et l'expérimentation d'un projet d'utilisation du *Guide canadien des compétences dans le développement de carrière*. Les premières bases de partenariat ont été établies avec l'A.I.O.S.P. et avec l'Association canadienne de counseling. Des rencontres avec des groupes de recherche en psychoéducation permettront

également d'établir des partenariats avec ces groupes.

En terminant, je tiens à remercier Madame Louise Landry, pour le dévouement constant dont elle a fait preuve durant toutes ces années à la barre de la présidence de l'Ordre. J'aimerais également remercier les membres du Bureau pour la confiance qu'ils m'ont témoignée en me désignant président et pour leur soutien et leur appui. Je tiens également à souligner l'excellent travail du personnel de l'Ordre sans qui nous ne pourrions remplir notre mission.

Michel Turcotte, président

Rapport

de la directrice générale et secrétaire

Le bilan des activités de l'année 2001-2002 m'amène à constater que la majorité des actions entreprises au cours de l'année ont été teintées des changements qu'a entraîné l'intégration des psychoéducateurs. Je vous présente les principales activités réalisées. Ces réalisations n'auraient pu se faire sans le travail d'équipe du personnel du siège social. Ces personnes ont, par leur dévouement et leurs compétences, contribué grandement au bilan plus que positif de la dernière année et je tiens à les remercier pour leur excellent travail.

LA POURSUITE DE L'INTÉGRATION DES PSYCHOÉDUCATEURS AU SEIN DE L'ORDRE

La campagne d'information auprès des employeurs, des anciens diplômés en psychoéducation s'est poursuivie afin de réaliser l'objectif fixé de 2000 psychoéducateurs en septembre 2002. Au 31 mars 2002, nous comptons 1,095 psychoéducateurs. Nous avons également rencontré les étudiants des Universités du Québec en Abitibi-Témiscamingue, à Hull et à Trois-Rivières, de l'Université de Montréal de même que de l'Université de Sherbrooke. Par la même occasion, nous avons organisé des rencontres dans certaines régions avec les diplômés en psychoéducation.

Tous les documents corporatifs ont été traduits en anglais et seront acheminés dans les milieux anglophones pour faire connaître les deux professions.

Une demande a été faite à l'Office des professions pour modifier le décret en regard de la date des élections au Bureau de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec; le but de cette démarche était de reporter au printemps 2003 la date des premières élections de tous les membres du Bureau de l'OCCOPPQ, tel qu'entériné par l'Assemblée générale.

L'ensemble des prix donnés aux membres de l'Ordre pour des réalisations particulières a été modifié et nous avons maintenant un Prix de l'Ordre, un Prix de la Psychoéducation et un Prix de

l'Orientation. Pour les étudiants, nous aurons pour le finissant à la maîtrise en orientation qui s'est particulièrement illustré, le prix Wilfrid Ethier et pour l'étudiant en psychoéducation, le prix Gilles Gendreau ainsi que des bourses qui seront offertes aux étudiants au doctorat pour les deux secteurs de pratique.

LA MODIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION

Nous avons amorcé notre processus de modification de l'ensemble de la réglementation afin que celle-ci soit adaptée à nos nouvelles pratiques. Nous avons notamment procédé à la modification de deux règlements, soit le *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle* et celui sur le *Comité d'inspection professionnelle*. La modification du *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle* avait été demandée l'an dernier par les membres afin que ceux qui travaillent dans le secteur public soient exemptés de l'assurance responsabilité. Le *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle* a été modifié pour permettre qu'une division psychoéducateur du comité soit mise sur pied afin d'établir un programme de surveillance générale de la pratique pour cette catégorie de permis également.

Nous avons également demandé à l'Office des professions de modifier le *Règlement sur les diplômés délivrés par les établissements désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*, d'ajouter parmi les diplômes donnant accès au permis de conseiller d'orientation, le diplôme de Maîtrise en éducation (M.Ed.), profil "carrièreologie" avec stage de l'Université du Québec à Montréal et d'ajouter parmi les diplômes donnant droit au permis de psychoéducateur la Maîtrise en psychoéducation (M.Sc.) avec stages de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue; la modification est à l'étape de la consultation.

LES COMPÉTENCES DES MEMBRES

Les mécanismes d'inspection professionnelle pour les psychoéducateurs sont à mettre sur pied. Le

travail préliminaire à l'élaboration d'outils est l'adoption de normes de compétence pour les psychoéducateurs. Nous allons embaucher un psychoéducateur afin de travailler à l'élaboration des normes de compétence.

Nous avons conclu une entente avec *l'American Educational Research Association* pour avoir les droits sur la traduction des normes de compétence en psychométrie. La traduction a été complétée et nous en sommes à l'étape de la révision linguistique. Le document devrait être édité au cours de l'automne et distribué à travers la francophonie.

Nous avons également élaboré et adopté des normes d'accréditation à la pratique de la dérogation scolaire ainsi qu'un guide de pratique et ce, afin d'assurer la compétence des membres dans ce secteur de pratique.

RÉORGANISATION DU SIÈGE SOCIAL

Le siège social a connu plusieurs bouleversements au cours de l'année. Il a pris possession de ses nouveaux locaux le 14 septembre 2001, locaux qui permettent d'accueillir plus de personnel et d'organiser de la formation continue.

L'absence de la présidente Louise Landry, c.o. depuis décembre 2001 a amené certaines modifications au niveau du fonctionnement à la présidence et les deux vice-présidents ont été beaucoup plus présents au cours de cette période.

PLAN STRATÉGIQUE

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec existe maintenant depuis plus d'un an; les principales activités reliées à la réalisation de l'intégration ont été complétées. Nous sommes maintenant à nous donner des orientations qui guideront les actions de l'Ordre pour les trois prochaines années et ce, dans une optique de développement. Nous avons travaillé depuis décembre 2001 à l'élaboration d'un plan stratégique. Afin d'élaborer ce plan nous recueilli de l'information auprès des membres, des administrateurs, du personnel ainsi que de différents comités.

Un Ordre, deux professions nous amène maintenant à entrevoir des nouvelles façons de faire et à nous pencher sur des problématiques qui rejoignent l'ensemble de nos membres de chacune des deux professions. La mission de l'Ordre est d'assurer au public que les professionnels qu'il consulte sont compétents et intègres, donc de protéger le public et

c'est sur cette mission que s'est appuyé l'élaboration du plan stratégique.

Le plan stratégique 2002-2005 a été adopté à la réunion du Bureau de mars 2002. Il s'articule autour de cinq grandes orientations :

- *Mettre en place un cadre renouvelé de gestion.*
- *Proposer et mettre en œuvre des moyens pour maintenir et améliorer la compétence des membres.*
- *Contribuer, en tant qu'acteur de premier plan, au développement de nos professions.*
- *Accroître la contribution de l'Ordre dans la visibilité de nos professions.*
- *Proposer et mettre en œuvre des moyens pour attirer et fidéliser les membres.*

En terminant, je tiens à remercier les membres du Bureau et plus particulièrement Michel Turcotte, c.o. et Marcel Renou, ps.éd., qui ont su m'accorder leur confiance dans cette période de grands changements.

Renée Verville, c.o.
Directrice générale et secrétaire

Rapport

d'activités du Bureau

Le Bureau a tenu quatre réunions régulières au cours de l'année 2001-2002.

Les administrateurs ont notamment :

ÉLECTIONS DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

- élu parmi leurs membres quatre représentants pour siéger au Comité administratif : Michel Turcotte, c.o., vice-président au secteur orientation; Marcel Renou, ps. éd., vice-président au secteur psychoéducation; Denis Leclerc, ps. éd., conseiller et Jean-Paul Bergeron, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec. Louise Landry, c.o., présidente de l'Ordre, est d'office membre et présidente de ce comité.

RÉSOLUTIONS DU BUREAU

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- résolu de reporter la première élection des administrateurs élus du Bureau de l'Ordre d'un an, soit en 2003, et de demander une modification au Décret d'intégration des psychoéducateurs à l'OPCCOQ;
- résolu de demander une modification au *Règlement sur les diplômes*; en ajoutant la maîtrise en psychoéducation de l'UQAT dans la liste des diplômes donnant ouverture à ce permis;
- proposé de recommander à l'Assemblée générale, les services de la firme de Allaire, de Carufel, c.a., à titre de vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2001;
- résolu de procéder à la signature d'un nouveau bail pour la location des locaux du siège social de l'Ordre;
- adopté le *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle*;
- adopté le projet de modification au *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle*;
- adopté la date de la tenue de l'Assemblée générale annuelle, soit le 7 juin 2002;
- résolu de nommer les salles de réunion du siège social du nom des fondateurs des deux

professions, Wilfrid Éthier, c.o. et Jeannine Guindon, ps. éd.

- résolu d'accepter la démission de l'administratrice de la section VI, Louise Lévesque-Vachon, c.o.;
- adopté le *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle*;
- adopté la date de l'élection des membres du Comité administratif 2002-2003, soit le 25 avril 2002;
- résolu que les prochaines élections des membres du Comité administratif se tiennent lors de la réunion du Bureau où les administrateurs élus entrent en fonction;
- adopté le plan stratégique 2002-2005;
- adopté le plan d'action pour l'année 2002-2003;
- adopté le calendrier des réunions du Bureau pour l'année 2002-2003;
- résolu de choisir la firme Allaire, de Carufel, c.a., pour effectuer la vérification de l'exercice financier 2002-2003;
- résolu que la classe de cotisation de membre non en exercice ne s'applique qu'aux membres en congé de maladie, en congé de maternité, aux études à temps plein, retraités ou sans emploi;
- résolu de tenir un colloque aux deux ans et d'organiser des activités de formation en région les années où il n'y a pas de colloque;
- délégué au Comité administratif la nomination d'un syndic;
- résolu de recommander Yves Lecours, c.o., pour être inscrit dans la banque de candidats des administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec;
- reçu les rapports annuels des comités et instances de l'Ordre pour l'année 2000-2001.

DOSSIERS À CARACTÈRE FINANCIER

- adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001;
- adopté les prévisions budgétaires révisées pour l'année 2001-2002;
- adopté les prévisions budgétaires pour l'année 2002-2003;

- résolu de recommander à l'Assemblée générale de ne pas augmenter la cotisation pour l'exercice financier 2002-2003;
- résolu d'indexer le salaire des cadres en fonction des indexations accordées pour les conseillers d'orientation et les psychoéducateurs du secteur public;
- résolu de mandater le Comité administratif de revoir le libellé de la politique de rémunération des cadres;
- adopté les règles d'utilisation des surplus de l'Ordre;
- adopté les états financiers du Colloque 2001;
- résolu d'attribuer une compensation monétaire aux membres du Comité de discipline lorsqu'ils sont appelés à siéger une journée complète ou lorsqu'il y a perte ou coupure de leur rémunération habituelle.

NOMINATIONS

- nommé l'administrateur de la section IV, Bruno Bourassa, c.o.;
 - délégué au Comité administratif la nomination des membres du Comité de discipline;
 - délégué au Comité administratif la nomination des membres du Comité de révision des plaintes;
 - nommé Louise Lévesque-Vachon, c.o., comme syndic adjointe;
 - nommé les membres du Comité sur la pratique de l'orientation en employabilité;
 - nommé les inspecteurs et les enquêteurs;
 - nommé les membres des comités suivants : discipline, inspection professionnelle, accréditation à la pratique de la psychothérapie, admissions secteur orientation;
 - délégué au Comité, pour les postes restés vacants, la nomination des membres des comités de discipline, révision des plaintes et d'inspection professionnelle;
 - constitué une banque de noms pour le jury des prix de l'Ordre;
 - délégué Louise Landry, c.o., au CIQ;
 - délégué Renée Verville, c.o., Michel Turcotte, c.o., Marcel Renou, ps. éd., substitués au CIQ;
 - délégué Gerald Schoel, c.o., au COAMF.
- pris acte du rapport du Comité d'inspection professionnelle suite à l'enquête particulière sur la compétence d'un membre;
 - adopté la dernière version du Guide des normes de pratique en médiation familiale;
 - résolu de ne pas s'associer à l'AQISEP pour l'organisation d'un colloque sur l'approche orientante;
 - résolu de constituer un Comité sur la pratique de l'orientation en employabilité;
 - adopté les prix décernés par l'Ordre à compter de 2002;
 - résolu de recommander Louise Landry, c.o., et Marcel Renou, ps. éd., pour le Mérite du C.I.Q. 2002;
 - résolu d'adopter les grandes orientations dans le dossier de la réorganisation des professions en santé et relations humaines;
 - adopté l'ajout de critères pour l'accréditation à la pratique de la psychothérapie;
 - résolu de se prononcer contre le projet de loi C-7 modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants;
 - résolu de déléguer au Comité administratif le pouvoir d'entendre un membre suite à l'enquête particulière du Comité d'inspection professionnelle sur la compétence de ce membre;
 - adopté les principes pour évaluer une demande de permis d'un candidat ayant un dossier criminel;
 - adopté les normes minimales d'accréditation à la pratique de la dérogation scolaire;
 - adopté le Guide de pratique en dérogation scolaire;
 - résolu d'établir un lien de partenariat avec l'Association canadienne de counseling;
 - délivré un permis de psychoéducateur à trois candidats déclarés coupables d'une infraction criminelle.

DOSSIERS PROFESSIONNELS

- adopté le plan de surveillance générale de la pratique professionnelle pour l'année 2001-2002;

Rapport

d'activités du Comité administratif

Pour la période du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002, le Comité administratif a tenu huit réunions.

En conformité avec les tâches et responsabilités prévues au *Code des professions* et aux règlements de l'Ordre, le Comité administratif a notamment :

PERMIS

délivré 187 permis de conseiller d'orientation et 644 permis de psychoéducateur;

ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME OU DE FORMATION

reconnu à 18 personnes une équivalence de diplôme ou de formation et délivré un permis à ces candidats et candidates;

TABLEAU DE L'ORDRE

- radié 55 conseillers d'orientation, le 1^{er} avril 2001, pour ne pas s'être inscrits ou pour ne pas avoir versé leur cotisation annuelle prescrite;
- reçu la démission de 75 conseillers d'orientation et de 3 psychoéducateurs au cours de l'année.

DOSSIERS À CARACTÈRE FINANCIER

- analysé et adopté les états mensuels de revenus et dépenses;
- procédé à l'étude de la révision des prévisions budgétaires pour 2001-2002 et recommandé au Bureau de les adopter;
- nommé les signataires des effets de commerce;
- résolu de commanditer le Congrès de formation des Carrefours jeunesse-emploi du Québec;
- résolu d'acheter une publicité dans le magazine Protégez-vous;
- résolu de recommander au Bureau les règles d'utilisation des surplus;
- résolu de recommander au Bureau d'attribuer une compensation aux membres du Comité de

discipline s'ils sont appelés à siéger une journée complète;

- résolu de recommander au Bureau l'indexation de l'échelle de salaires des cadres en fonction des indexations accordées aux conseillers d'orientation et aux psychoéducateurs du secteur public;
- résolu de modifier la politique de rétribution des personnes ressources pour le Colloque;

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- traité les dossiers de médiation familiale;
- adopté le calendrier des réunions du Comité administratif pour l'année 2001-2002;
- préparé les ordres du jour du Bureau et de l'Assemblée générale;
- résolu de procéder à la traduction anglaise des documents corporatifs;
- résolu de décerner les Orientés aux candidatures recommandées par le jury des Orientés;
- recommandé au Bureau l'adoption du plan d'action 2002-2003;
- adopté le calendrier des réunions du Comité administratif pour 2002-2003.

NOMINATIONS

- nommé Guy Tessier, c.o., comme membre du Comité consultatif au secteur orientation;
- nommé Anita Caron, c.o., comme enquêtrice;
- nommé Patrick Bosco McLaughlin, c.o., comme inspecteur;
- nommé Alice Havel, c.o., comme membre du Comité de discipline;
- nommé Ginette Doyon, ps. éd., comme membre du Comité d'accréditation à la pratique de la psychothérapie;
- nommé Michel Turcotte, c.o., vice-président au secteur orientation et Marcel Renou, ps. éd., vice-président au secteur psychoéducation comme délégués substitués au Conseil interprofessionnel du Québec.

DOSSIERS PROFESSIONNELS

- résolu de déléguer la présidente Louise Landry, c.o., au congrès de l'AIOSP à Paris;
- résolu de créer un Comité sur l'orientation en employabilité;
- résolu de recommander au Bureau d'adopter les critères pour la reconnaissance des formateurs et des formations pour l'accréditation à la pratique de la psychothérapie;
- résolu d'établir les priorités de l'Ordre suite au 3^e colloque sur l'interdisciplinarité;
- résolu d'appuyer le COAMF dans sa démarche visant à hausser les honoraires des médiateurs familiaux.

Rapport du syndic

L'Ordre administrant deux professions distinctes, le bureau du syndic traite les dossiers d'une façon spécifique à l'une ou l'autre des deux professions, soit l'orientation, soit la psychoéducation.

Le présent rapport intègre les deux professions.

➤ L'ORIENTATION

Le bureau du syndic a connu une activité soutenue en cours d'année avec le traitement de 15 dossiers dont 13 sont clos et deux en cours de traitement.

Les divers éléments du présent rapport sont :

1) Demandes d'information

Douze demandes ont été traitées au bureau du syndic en regard des points suivants :

- Les circonstances amenant à demander une enquête; le processus d'enquête et les sanctions possibles.
- Le secret professionnel.
- L'obligation pour le professionnel de produire des rapports écrits.
- Le délai acceptable pour porter plainte.
- L'obligation d'utiliser les tests pour s'orienter.
- Certaines interrogations sur le comportement du professionnel.

2) Demandes d'enquête

Les 15 demandes d'enquête reçues à l'Ordre ont été traitées de la façon suivante :

- a) Quatre dossiers ont suivi le cheminement de l'enquête puis ont été réglés à la satisfaction des parties.

La nature des cas portait notamment sur :

- la compétence et le comportement du conseiller d'orientation
- le sens (perception) du langage employé
- l'inquiétude du client quant à la garde du secret professionnel
- la clarification des services attendus
- l'application de l'article 4.02.02 du Code de déontologie :

« **4.02.02.** Le conseiller d'orientation ou le psychoéducateur doit répondre

dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant du syndic de l'Ordre, des enquêteurs ou des membres du comité d'inspection professionnelle.»

- b) Deux dossiers ont fait l'objet de conciliation entre les parties.

La nature de ceux-ci touchait :

- la perception négative du client quant au processus d'orientation suivi;
- la méconnaissance des mécanismes administratifs et professionnels en jeux lors de consultation d'orientation à l'intérieur d'un organisme public.

- c) Un dossier a été référé au Comité de discipline.

- d) Deux dossiers ont été fermés en cours de traitement, faute de données ou de preuves suffisantes pour poursuivre l'étude.

- e) Deux dossiers sont en traitement, un concerne l'article 4.02.02 du *Code de déontologie* et l'autre, la section 5 du Code de déontologie sur la publicité.

➤ LA PSYCHOÉDUCATION

Les activités du bureau du syndic pour la psychoéducation ont débuté. Deux dossiers ont été traités, portant notamment sur les articles suivants :

- a) Article 3.01.04 du Code de déontologie

«**3.01.04.** Le conseiller d'orientation ou le psychoéducateur doit chercher à établir une relation de confiance mutuelle entre lui-même et son client. À cette fin, le conseiller d'orientation ou le psychoéducateur doit notamment :

- a) s'abstenir d'exercer sa profession d'une façon impersonnelle;
- b) mener ses entrevues de manière à respecter l'échelle de valeurs et les convictions personnelles de son client.»

b) Articles 3.02.04, 3.02.05 et 3.03.02 du Code de déontologie

«**3.02.04.** Le conseiller d'orientation ou le psychoéducateur doit exposer à son client d'une façon complète et objective la nature et la portée du problème qui, à son avis, ressort de l'ensemble des faits qui ont été portés à sa connaissance.

3.02.05. Le conseiller d'orientation ou le psychoéducateur doit s'abstenir d'exprimer des avis ou de donner des conseils contradictoires ou incomplets. À cette fin, il doit chercher à avoir une connaissance complète des faits avant de donner un avis ou un conseil.

3.03.02. En plus des avis et des conseils, le conseiller d'orientation ou le psychoéducateur doit fournir à son client les explications nécessaires à la compréhension et à l'appréciation des services qu'il lui rend.»

Un dossier est clos et l'autre est en cours de traitement.

CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

Aucune demande n'a été formulée en ce sens.

Rapport

d'activités des comités

Inspection professionnelle

La fonction principale du Comité d'inspection professionnelle est de surveiller l'exercice de la profession par ses membres. Il peut aussi faire enquête sur la compétence professionnelle d'un membre s'il y a lieu.

Le Comité d'inspection professionnelle pour 2001-2002 est formé de cinq membres dont une présidente nommée par le Bureau pour un mandat de deux ans.

Le Comité d'inspection professionnelle a tenu neuf réunions régulières au cours de l'année. Par ailleurs, la présidente du Comité, le coordonnateur et un enquêteur ont assisté à une session de formation du CIQ (La rédaction de rapports) et le coordonnateur a participé à la réunion du COAMF regroupant les syndicats et les responsables de l'inspection professionnelle des cinq ordres membres.

Cette année encore, le programme de surveillance générale de l'exercice de la pratique s'est déroulé en deux temps. Dans un premier temps, le Comité d'inspection professionnelle a procédé à l'envoi de 242 questionnaires. Par la suite, les questionnaires ont été analysés et 87 membres ont été sélectionnés en fonction des critères d'analyse retenus.

ENVOI ET ANALYSE DES QUESTIONNAIRES

Le Comité d'inspection professionnelle a procédé à l'envoi de 242 questionnaires aux membres sélectionnés selon les critères suivants :

- membres non en exercice revenant à la pratique.
- membres en exercice ayant été réadmis à l'OCCOPPQ après une absence de plus de cinq ans ou admis à l'OCCOPPQ cinq ans après avoir obtenu son diplôme et à qui le Comité des admissions n'a exigé aucun perfectionnement s'appuyant sur la pertinence des activités réalisées pendant cette période.
- membres en exercice ayant été réadmis automatiquement à l'OCCOPPQ et ayant entre trois et cinq années d'inactivité dans la pratique de l'orientation.

- membres en exercice sélectionnés au hasard en fonction d'une répartition proportionnelle par région et par secteur de travail :
 - membres de l'OCCOPPQ depuis au moins cinq ans
 - membres n'ayant jamais été inspectés.

Cette année, plusieurs questionnaires ont été envoyés à des membres en pratique privée à temps partiel. Lors de la détermination des visites, le Comité pouvait décider de procéder à une visite uniquement pour la pratique privée ou pour l'ensemble de la pratique du membre.

VISITES D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

L'analyse des questionnaires permet aux membres du Comité d'inspection professionnelle d'identifier les conseillers et conseillères d'orientation qui recevront la visite d'un inspecteur. Les critères suivants sont retenus :

- membres qui déclarent peu ou pas de formation continue au cours des cinq dernières années
- inadéquation entre les services offerts ou les modèles d'intervention et la préparation ou formation reçue
- lacunes concernant la gestion de la pratique, la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et la publicité
- lacunes concernant le choix, l'administration, la correction ou l'interprétation des instruments psychométriques
- échec de la section 4, les dimensions déontologiques de la pratique
- incohérence des réponses ou questionnaire répondu très sommairement
- membres pratiquant de façon isolée.

De façon générale, une grande partie des membres qui sont visités ont échoué la section sur les dimensions déontologiques de la pratique. Les autres questionnaires retenus indiquent une absence de participation à des activités de perfectionnement au cours des cinq dernières années, une inadéquation entre la formation et les

modèles d'intervention ou les services offerts. Finalement, les membres qui ont répondu sommairement au questionnaire ou n'ont pas respecté la date d'échéance sans prendre d'entente avec le Comité sont retenus pour une visite d'inspection.

Nombre de visites planifiées en début d'année :

- 20 visites reportées de l'année 2000-2001
- 87 nouveaux membres choisis à partir des critères retenus ci-dessus.

En terminant, il est important de souligner que les visites d'inspection ont lieu sur les lieux de travail

des membres et nous permettent de vérifier les conditions d'exercice de la profession (tenue des dossiers, matériel psychométrique, tenue du cabinet de consultation et gestion de la pratique).

Les tableaux qui suivent tracent le portrait de la répartition des 87 visites sélectionnées suite à l'analyse des questionnaires par région et par secteur de travail.

Répartition des 87 visites sélectionnées par région

| | | |
|--------------|--|-----------|
| Section I | Bas St-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine | 2 |
| Section II | Saguenay, Lac St-Jean et Côte-Nord | 5 |
| Section III | Québec et Chaudière-Appalaches | 18 |
| Section IV | Mauricie, Bois-Francs et Lanaudière | 5 |
| Section V | Montérégie et Estrie | 18 |
| Section VI | Montréal Métropolitain | 29 |
| Section VII | Laval et Laurentides | 6 |
| Section VIII | Outaouais, Nord-Ouest et Nouveau-Québec | 4 |
| | TOTAL | 87 |

Répartition des 87 visites sélectionnées par secteur de travail

| | |
|--|--------------|
| Cabinet conseil | 14 |
| Compagnies et entreprises | 2 |
| Milieu scolaire primaire | 0 |
| Milieu scolaire secondaire | 24 |
| Cégep | 9 |
| Université | 7 |
| Milieu scolaire adulte | 5 |
| Santé et services sociaux | 5 |
| Ministères | 6 |
| Organismes communautaires ou de développement de l'employabilité | 12 |
| Autres | 3 |
| | TOTAL |
| | 87 |

Durant l'année 2001-2002, en plus des 87 visites d'inspection signifiées suite à l'analyse des questionnaires, le Comité devait également effectuer 20 visites d'inspection reportées de l'année 2000-2001 et 20 visites de suivi découlant d'une visite d'inspection où des lacunes avaient été détectées et

des correctifs demandés, pour un total de 127 visites.

Différentes raisons ont amené le Comité d'inspection professionnelle à reporter 41 visites d'inspection ou de suivi, soit :

30 membres qui seront rejoints entre avril et septembre 2002 de manière à répartir les inspections sur l'ensemble de l'année;
2 membres n'ayant aucune pratique professionnelle actuelle;

6 membres non disponibles pour des motifs valables à la date prévue de l'inspection;
3 membres en congé de maternité ou maladie.

Résultats des visites d'inspection

| | |
|---|-----|
| Visites d'inspection reportées pour l'année 2002-2003 | 40 |
| Lettres de conformité de pratique | 50 |
| Correctifs demandés et visites de suivi prévues | 16 |
| Demande d'enquête particulière | 1 |
| TOTAL | 107 |

ENQUÊTES PARTICULIÈRES SUR LA COMPÉTENCE

Durant l'année, le Comité a procédé à trois enquêtes particulières sur la compétence. Deux enquêtes se poursuivent actuellement et la troisième s'est conclue par un avis du Comité d'inspection professionnelle au Bureau de prendre des mesures prévues à l'article 113 du Code des professions.

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU COMITÉ

La fin de l'année 2001-2002 a été marquée par l'adoption du nouveau *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec*. Les modifications apportées au règlement permettent notamment au Comité, qui sera formé de 10 membres, de siéger en deux divisions (orientation et psychoéducation). Ceci permettra également de débiter les travaux d'inspection pour les psychoéducateurs et psychoéducatrices.

Cette année, le nombre de visites effectuées est demeuré équivalent à celui de l'année précédente. Par contre, une quarantaine de visites ont été reportées à l'exercice 2002-2003. Ceci s'explique par l'augmentation du nombre de visites déterminées suite à l'analyse des questionnaires.

Tel que mentionné dans le rapport de l'année précédente, un accent particulier a été apporté à l'inspection des membres exerçant en cabinet privé à temps partiel. Dans chacun des cas, le Comité déterminait si la visite devait couvrir uniquement la

pratique privée ou l'ensemble de la pratique professionnelle du membre. Notons que le Comité continue de respecter l'exigence du Bureau d'inspecter les membres en pratique privée à tous les cinq ans.

L'implantation de la formation à distance sur la tenue de dossiers en décembre 2001 a répondu à un important besoin compte tenu que la majorité des lacunes observées lors des inspections touche cet aspect de la pratique. Cette formation constitue donc un outil privilégié pour permettre aux membres d'améliorer leur tenue de dossiers et ainsi répondre à la demande de correctifs exigés suite à une visite d'inspection professionnelle. La conception d'une telle formation qui toucherait les aspects éthiques et déontologiques de la pratique professionnelle aiderait sans doute à combler une seconde lacune observée via l'analyse des questionnaires d'inspection.

Finalement, pour l'année 2002-2003, le Comité mettra l'accent sur le développement des outils d'inspection pour les psychoéducateurs et psychoéducatrices jusqu'en décembre 2002. Pour la période de janvier à mars 2003, un programme de surveillance pourra être déposé au Bureau et constituer un projet pilote d'implantation de l'inspection professionnelle en psychoéducation. Pour la division orientation, le Comité se penchera sur l'évaluation des outils déjà en place depuis cinq ans.

Comité de la formation

Le Comité de la formation est, selon le *Règlement sur le comité de la formation des conseillers et conseillères d'orientation*, un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des conseillers et conseillères d'orientation.

Le comité a tenu une réunion au cours de l'année 2001-2002, au cours de laquelle la mise à jour des normes d'admission et d'équivalence de formation pour les conseillers d'orientation a été finalisée. La consultation des universités sur ce projet se fera au cours de la prochaine année.

L'Office des professions est à statuer sur la demande de l'OCCOPPQ à l'effet de pouvoir mettre sur pied un Comité de la formation spécifique aux psychoéducateurs, la formation exigée pour détenir le permis de l'une ou l'autre des deux professions regroupées dans l'Ordre étant très distincte.

Comité de révision des plaintes

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le Comité de révision des plaintes a pour mandat de donner à toute personne qui le requiert et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Comité de discipline.

Deux dossiers ont été référés au Comité de révision des plaintes qui a maintenu la décision du bureau du syndic.

Comité de discipline

Le Comité est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés conformément au Code.

Un dossier comprenant plusieurs demandes d'enquête à l'endroit du même professionnel a été porté au Comité de discipline. Après une audition d'une journée, le membre a été déclaré coupable de ne pas avoir respecté, à l'égard de trois clients, l'échelle de valeurs et les convictions personnelles de chacun, contrairement aux dispositions de l'article 3.01.04 du Code de déontologie.

3.01.04 Le conseiller d'orientation ou le psychoéducateur doit chercher à établir une relation de confiance mutuelle entre lui-même et son client. À cette fin, le conseiller d'orientation ou le psychoéducateur doit notamment :

- a) s'abstenir d'exercer sa profession d'une façon impersonnelle ;
- b) mener ses entrevues de manière à respecter l'échelle de valeurs et les convictions personnelles de son client.

Le conseiller d'orientation a plaidé coupable et a été condamné à la révocation de son permis ainsi qu'à tous les frais.

Comité des admissions

MANDAT

Les dossiers de demandes d'admission doivent être étudiés pour statuer si les dossiers sont conformes au *Règlement sur les diplômés délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* et au *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec*.

La secrétaire du Comité des admissions fait une étude des dossiers des candidatures ayant un diplôme donnant accès au permis de l'Ordre, les décisions sont par la suite entérinées par le Comité administratif.

Pour le permis de conseiller d'orientation, elle a ainsi étudié 121 dossiers et ces candidats ont obtenu leur permis d'exercice.

Pour celui de psychoéducateur, elle a étudié 51 dossiers dont les candidats ont également obtenu leur permis d'exercice.

Suite à l'analyse des dossiers, elle fait part aux candidats des lacunes possibles dans leur formation et alimente le Comité de la formation et les responsables des universités concernées.

La secrétaire fait des recommandations au Comité administratif pour réadmettre sans exigences supplémentaires les candidats ayant fait défaut de s'inscrire au Tableau des membres depuis plus de 5 ans. Elle a ainsi recommandé 28 candidatures pour le permis de conseiller d'orientation et 12 pour celui de psychoéducateur. Tous ces candidats ont été réadmis sans exigences supplémentaires.

Le Comité des admissions du secteur orientation a tenu 7 réunions au cours de l'année. Au cours de ces réunions, il a :

- étudié 34 dossiers de demande d'admission par voie d'équivalence et 18 de ces demandes ont été acceptées;
- sept dossiers ont fait l'objet d'une analyse préliminaire;
- trois membres ont déposé une demande de réadmission après 5 ans et ils ont obtenu leur permis sans exigences supplémentaires;

- seize candidats se sont vus demander un complément de formation et 13 dossiers ont fait l'objet de plus d'une étude.

Au secteur psychoéducation, le Comité des admissions a tenu sept réunions au cours desquelles il a notamment:

- étudié 642 dossiers de candidats désirant obtenir leur permis en vertu de la clause grand-père;
- 594 personnes ont obtenu leur permis d'exercice;
- 21 dossiers sont en attente de compléments d'informations;
- 14 candidats ne rencontrant pas les exigences ont dû être refusés;
- une personne a fait l'objet d'une révision.

Provenance des candidats admis pour le permis de conseiller d'orientation :

| | |
|---------------------------------|-----|
| Université Laval | 114 |
| Université de Sherbrooke | 25 |
| Université McGill | 18 |
| Université du Québec à Montréal | 20 |
| Université d'Ottawa | 3 |
| State University of New-York | 1 |
| California State University | 1 |
| Université de Nancy | 1 |
| Université d'Alger | 1 |
| Université de Rouen | 1 |
| Université du Maine | 1 |
| Université de Roumanie | 1 |
| Total | 187 |

Provenance des candidats admis pour le permis de psychoéducateur :

| | |
|---|-----|
| Université de Montréal | 254 |
| Université de Sherbrooke | 169 |
| Université du Québec à Hull | 47 |
| Université du Québec à Trois-Rivières | 150 |
| Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue | 42 |
| Total | 662 |

Accréditations

ACCREDITATION À LA PRATIQUE DE LA PSYCHOTHÉRAPIE

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec reconnaît les membres qui ont complété une formation d'un niveau supérieur dans le champ de la psychothérapie par le moyen d'une accréditation.

Les membres qui reçoivent cette accréditation ont démontré qu'ils avaient acquis une approche cohérente et intégrée de la psychothérapie. Ils ont répondu à des exigences de formation théorique et pratique et l'accréditation se veut une reconnaissance officielle de leur compétence.

Un comité est chargé d'étudier les demandes d'accréditation à la pratique de la psychothérapie et de faire des recommandations au Comité administratif qui décerne cette accréditation. En 2001-2002, le comité s'est réuni à quatre reprises. Il a recommandé l'accréditation à la pratique de la psychothérapie de cinq membres, deux conseillers d'orientation et trois psychoéducateurs, et ces recommandations ont été entérinées par le Comité administratif.

ACCREDITATION À LA MÉDIATION FAMILIALE

La médiation familiale, selon la *Loi modifiant le Code de procédure civile concernant la médiation familiale*, ne peut être exercée que par des personnes accréditées. Les conseillers d'orientation sont parmi les professionnels pouvant être accrédités à la médiation familiale.

L'Ordre est un des organismes accréditeurs et doit voir à ce que les candidats rencontrent les conditions d'obtention de l'accréditation. Afin de s'assurer d'une uniformité dans les études de dossiers, le Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale a créé un comité aviseur sur l'accréditation en médiation familiale. Un conseiller d'orientation, représentant l'Ordre, siège sur ce comité.

Le Comité aviseur sur l'accréditation en médiation familiale a confirmé l'adéquation de la formation pour trois conseillers d'orientation. Le Comité administratif a accrédité trois conseillers d'orientation avec engagement.

Au 31 mars 2002, l'Ordre comptait parmi ses membres 21 conseillers et conseillères d'orientation accrédités à la médiation familiale.

Comités consultatifs

Deux comités consultatifs, l'un au secteur orientation et l'autre au secteur psychoéducation, sont en place depuis l'avènement de l'Ordre. Ils regroupent quatre professionnels chacun, coordonnés par les vice-présidents de leur profession respective.

Chacun des Comités consultatifs ont tenu deux réunions au cours de l'année. Ils ont débuté leurs travaux en se penchant sur le dossier de la réorganisation des professions en relations humaines, en donnant leur avis sur les orientations proposées par l'Ordre dans le cadre de la mise à jour du système professionnel.

Leur deuxième réunion avait pour objet de cerner toute la question de la formation continue des membres de l'Ordre. Les Comités se sont prononcés sur les besoins des membres, respectivement en orientation et en psychoéducation; les modalités à privilégier; l'obligation ou l'incitation à la formation continue; la mise sur pied d'un Comité de la formation continue; le financement des activités de formation continue.

Comité sur l'orientation en employabilité

Le Comité sur l'orientation en employabilité a été créé en octobre 2001 afin d'alimenter l'Ordre et les conseillers d'orientation en ce qui a trait au secteur de l'employabilité.

Il a tenu deux réunions au cours desquelles les enjeux importants en employabilité ont été précisés, dont le besoin de promotion de la profession en employabilité et celui de ressourcement pour les membres œuvrant dans ce secteur.

Le Comité a élaboré son plan d'action pour les mois à venir, en fixant ses principaux objectifs :

- outiller les conseillers d'orientation à faire la promotion de leur profession;
- susciter l'entraide dans le milieu par le réseautage et le mentorat;
- identifier les associations existantes dans ce secteur de pratique;
- se pencher sur la formation de base;
- identifier clairement le secteur et sa spécificité;
- organiser des journées d'échanges en employabilité;
- soutenir la pratique de l'orientation;
- échanger des informations sur les outils utilisés

par les conseillers d'orientation;

- alimenter une section du site de l'Ordre sur l'employabilité;
- mettre en place une liste de discussion sur Internet;
- réaliser un sondage sur les besoins des membres de ce secteur.

Comité des psychoéducateurs en milieu scolaire

Ce Comité a été créé en avril 2001 dans le but d'alimenter l'Ordre et les psychoéducateurs sur les problématiques de la psychoéducation en milieu scolaire, afin de répondre à divers besoins des psychoéducateurs de ce milieu dont notamment celui de briser leur isolement.

Depuis sa création, ce comité se réunit mensuellement et a défini ses orientations pour 2001-2002 comme suit :

- supporter l'organisation du 5^e colloque des psychoéducateurs en milieu scolaire, prévu à l'automne 2002;
- organiser des événements ponctuels de perfectionnement sous forme de causeries;
- créer une section pour la psychoéducation en milieu scolaire sur le site Internet de l'Ordre et l'alimenter;
- contribuer aux travaux de l'Ordre sur les distinctions et la complémentarité entre les services de psychoéducation et les services d'éducation spécialisée en milieu scolaire;
- collaborer à définir les domaines de pratique du psychoéducateur en milieu scolaire et leurs profils de compétences;
- répondre ponctuellement aux besoins de l'Ordre sur tout dossier touchant la psychoéducation en milieu scolaire.

À ces objectifs initiaux s'est ajouté celui de poursuivre les travaux amorcés par un groupe de personnes, en collaboration avec l'APEQ, sur le dossier des enfants négligés.

Jury des Orients

Instaurés depuis plusieurs années à l'intention des conseillers et conseillères d'orientation, les Prix Orients ont été remis pour la dernière fois cette année puisque l'Ordre compte remettre annuellement, à compter de 2002, des prix à ses membres des deux catégories de permis.

Ces Prix visent à reconnaître les réalisations des c.o. qui ont su au cours de l'année contribuer à l'avancement de la profession tant sur les plans théorique, pratique que promotionnel.

Le Prix de l'Orientation vise à reconnaître les réalisations ayant contribué à la promotion de l'orientation. Les réalisations font connaître l'orientation auprès d'une nouvelle clientèle, d'employeurs potentiels, du grand public ou dans un secteur d'activités peu connu, avec un impact auprès du public, des gouvernements, institutions ou organismes. Le Prix de l'Orientation 2001 a été décerné à Mesdames Claudette Clément, c.o., Sophie Lavoie, c.o. et Mireille Lorrain-Laviolette, c.o., pour la réalisation de l'outil *Azimut*.

Les membres du jury ont considéré que *Azimut* est une réalisation originale dans le contexte de l'École orientante. Ils ont voulu reconnaître le développement et l'actualisation d'un projet qui a aidé le milieu scolaire de Saint-Henri à assumer concrètement sa responsabilité dans la préparation des jeunes face à leur avenir. L'approche utilisée dans cet ouvrage est vivante et susceptible d'atteindre et d'intéresser le public auquel il est destiné. Le contenu est intéressant et répond aux besoins des jeunes; de plus, c'est un instrument auquel les jeunes peuvent se référer tout au long de leur formation. Le jury a trouvé intéressant d'intégrer dans la démarche la perception des pairs, des professeurs et des parents, cela amène une nouvelle dimension à la démarche des jeunes. Selon le jury, cette réalisation est un excellent outil interactif et audiovisuel pour les jeunes et elle donne une visibilité à la profession tout en contribuant à son rayonnement auprès des employeurs, des parents, des professeurs et du public en général.

Le Prix du Livre 2001 a été décerné à Madame Marcelle Gingras, c.o., et Monsieur Charles Bujold, c.o., pour la réalisation de la 2^e édition de *Choix professionnel et développement de carrière*.

En leur décernant le Prix du Livre 2001, le jury a voulu reconnaître une publication sur l'orientation qui a un impact sur l'avancement de la profession.

Selon le jury, la 2^e édition de *Choix professionnel et développement de carrière* présente un contenu renouvelé à la lumière des recherches qui se sont faites au cours des dix dernières années. De nouveaux contenus sont présentés et d'autres ont été enrichis. Le jury a considéré que c'est un outil qui s'adresse autant aux chercheurs et aux praticiens qu'aux étudiants. Il a considéré également que c'est un ouvrage essentiel à la formation des conseillers d'orientation et qui permet aux praticiens de se questionner sur leur pratique à la lumière des théories. Le jury a donc reconnu que ce livre apporte une grande contribution autant au niveau de la pratique que de la recherche. C'est un ouvrage qui de par la qualité de sa présentation et la rigueur de son contenu aura un impact majeur au niveau du développement de la profession.

Activités d'information et de formation, colloques et congrès

Au cours de l'année 2001-2002, l'Ordre a organisé ou a été un partenaire majeur dans l'organisation de plusieurs activités auxquelles ont participé de nombreux conseillers d'orientation et psychoéducateurs. Ces activités visaient à favoriser la formation continue des membres et à susciter leur participation pour l'avenir de leur profession.

| ÉVÉNEMENTS | DATE | NOMBRE DE PARTICIPANTS |
|--|--|-------------------------------|
| Formation à distance Tenue de dossiers | Décembre 2001 à mars 2002 | |
| Colloque 2001 55 activités de formation | 23, 24, 25 mai 2001 | 625 |
| Activités de formation sur les aspects déontologiques ➤ Étudiants de maîtrise en orientation, UQAM | 21 juin 2001 | 20 |
| Activités de formation en éthique offertes aux étudiants de maîtrise en orientation et en psychoéducation ➤ Université de Sherbrooke ➤ Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue ➤ Université de Montréal ➤ UQAM | 24 octobre 2001 14 novembre 7, 14, 21, 28 septembre 2001 10 mars 2002 | 20 15 20 20 |
| Activité de formation sur la tenue de dossiers ➤ Psychoéducateurs de la CSDM ➤ Psychoéducateurs de la C.S. des Trois-Lacs | 11 octobre, 13 décembre 2001 25 janvier 2002 | 20 20 |
| Activité sur la rédaction de rapports et la tenue de dossiers, conseillers d'orientation et psychoéducateurs, Section VIII | 12 mars 2002 | 40 |
| Colloque des Carrefours Jeunesse-Emploi, Québec, «La complémentarité des rôles conseillers d'orientation et conseillers en emploi» | 30 octobre 2001 | 30 |
| Rencontre d'information sur le Système professionnel, étudiants de maîtrise en psychoéducation, Université de Sherbrooke | 5 février 2002 | 20 |
| Congrès de l'Association québécoise pour les troubles d'apprentissages «La diversité : une richesse!», Montréal | 21, 22, 23 mars 2002 | 60 |

*R*apport *d'activités des sections*

SECTION I - BAS ST-LAURENT, GASPÉSIE ET ÎLES DE LA MADELEINE

L'administrateur de la Section I, Robert Sumarah, c.o., a tenu une réunion avec les membres de sa section où il fut question de sujets d'actualité dont l'intégration des psychoéducateurs et les budgets pour l'école orientante. Il a répondu à des demandes d'information sur l'Ordre par téléphone.

SECTION III – QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES

Les trois administrateurs de la section se sont rencontrés à trois reprises au cours de l'année.

Les administrateurs Robert Déry, c.o. et Marie-Josée Dupuis, ps. éd., ont organisé une rencontre le 2 mai 2001, dont l'objectif était de favoriser un rapprochement entre les conseillers d'orientation et les psychoéducateurs de la région. Trente et une personnes se sont présentées à un 5 à 8 suivi d'une conférence donnée par M. Jean-Claude Vaillancourt, c.o.

À titre de représentant de l'Ordre, Robert Déry a participé aux rencontres du comité de programme de 1^{er} cycle en orientation à l'Université Laval.

Le 15 octobre 2001, à l'occasion de la journée du SRAQ, le stand de l'Ordre était animé par les deux administrateurs conseillers d'orientation qui y ont rencontré plusieurs membres ainsi que des étudiants.

Du 27 au 30 octobre 2001, 9 conseillers d'orientation et une psychoéducatrice ont animé le kiosque de l'Ordre au Salon Éducation-Emploi. De nombreux visiteurs s'y sont présentés afin d'avoir de l'information sur les deux professions. Seize conférences données par des conseillers d'orientation ont attiré 262 personnes. Plusieurs d'entre elles ont consulté les conseillers d'orientation à propos de leur projet d'orientation professionnelle.

Le 14 novembre 2001, l'administrateur Robert Déry a rencontré quelques étudiants en orientation à l'Université Laval pour les informer sur l'Ordre. Le 15 novembre, il a participé à une rencontre à l'ENAP où des responsables de l'UQTR sont venus présenter le programme de certificat en intervention psychosociale qui sera offert à Québec dès janvier 2002. Avec ce certificat, l'étudiant pourra poursuivre ses études au baccalauréat et à la maîtrise en psychoéducation. Monsieur Déry a profité de l'occasion pour parler de l'Ordre à la trentaine d'étudiants présents et leur a remis des monographies.

Au cours de l'année, Robert Déry a participé à 5 rencontres du Conseil d'administration du Salon Éducation-Emploi, ce qui a permis à l'Ordre de participer à la réalisation du salon et de contribuer ainsi à sa promotion.

SECTION IV - MAURICIE-BOIS-FRANCS ET LANAUDIÈRE

L'administrateur de la section, Bruno Bourassa, a réuni une trentaine de membres à Trois-Rivières, le 28 février 2002, à l'occasion d'une rencontre d'information et d'échanges entre les deux professions.

Dans le cadre du prochain colloque annuel de l'Ordre, il a mis sur pied un comité pour planifier les activités sociales.

SECTION V – ESTRIE ET MONTÉRÉGIE

Les administrateurs de la section, Marcel Renou et Mario Therrien, ont organisé une rencontre des membres des deux professions, avec comme invité monsieur Jacques Limoges, c.o., qui présentait son livre traitant de l'accompagnement des personnes dans différentes situations de leur vie. Une trentaine de membres ont répondu à leur invitation.

SECTION VI – MONTRÉAL

La section VI fut l'objet de plusieurs changements au cours de l'année. L'intégration des psychoéducateurs, en plus d'avoir modifié la représentation au Bureau de l'Ordre, a nécessité de la part des administrateurs une période d'adaptation et de familiarisation face au nouveau processus administratif mis en place.

L'administratrice Louise Lévesque-Vachon, c.o., a démissionné comme administratrice et son poste fut comblé par Jacques Girard, c.o., en mars 2002.

De son côté, l'administrateur Gérald Schoel, c.o., a continué de représenter l'Ordre auprès du COAMF et de l'AMFQ. Il a aussi été nommé sur le *Bord of Directors of Family Mediation Canada*. Sous l'égide de l'OCCOPPQ, il a organisé une formation de base en médiation familiale. Des conseillers d'orientation, des travailleurs sociaux, des psychologues ainsi que des notaires ont assisté à cette formation. Finalement, il a représenté l'Ordre lors de deux événements «portes ouvertes» qui se sont tenus, en février dernier, au Palais de Justice de Montréal ainsi qu'à la Place Desjardins. Ces activités d'information ont toutes deux attiré un vaste public.

This past year continued where last year left off with the section VI in a state of flux. With the integration of the Psychoeducators there was now a new makeup of the administrators domiciled in Section VI. Thus, time was spent in their integration into the administrative process.

Louise Lévesque-Vachon c.o. had to give up her position as an Administrator and Jacques Girard, c.o. was nominated and took his place as an Administrator in March.

Gerald Schoel c.o. continued to represent our Ordre at the COAMF as well as at AMFQ. Similarly, he has been nominated to the Board of Directors of Family Mediation Canada. He arranged for a basic course, administered by our Ordre, in mediation, wherein counsellors, social workers, psychologists and notaries took part. He was also our representative at 2 OPEN HOUSES: Le Palais de justice in February and Place Desjardins. Both events were well attended by the public.

SECTION VII – LAVAL ET LAURENTIDES

L'administratrice Liette Goyer a organisé une formation de courte durée sur Coursus pour les

conseillers d'orientation de sa section qui œuvrent principalement auprès de la clientèle du secondaire et qui en ont exprimé le besoin.

SECTION VIII – OUTAOUAIS, NORD-OUEST DU QUÉBEC ET NOUVEAU-QUÉBEC

L'administrateur Michel Turcotte a organisé un dîner rencontre en juin 2001 et une vingtaine de conseillers d'orientation ont répondu à son invitation.

Il a réuni une quinzaine de conseillers d'orientation et de psychoéducateurs en décembre 2001, à Hull, afin de permettre des échanges sur leur pratique respective.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DES ADMINISTRATEURS PSYCHOÉDUCATEURS

Les psychoéducateurs membres du Bureau de l'Ordre ne représentent pas de sections particulières puisqu'ils sont issus du Conseil d'administration de l'Association des psychoéducateurs du Québec.

Ils ont travaillé à promouvoir l'Ordre et à informer les diplômés en psychoéducation de leur région respective de la nouvelle réalité de leur profession.

Les principaux dossiers qui ont retenu leur attention sont l'instauration de l'accréditation à la dérogation scolaire et la pratique en milieu scolaire.

Statistiques

DÉLIVRANCE DE PERMIS

| | <u>CONSEILLERS D'ORIENTATION</u> | <u>PSYCHOÉDUCATEURS</u> | <u>TOTAL</u> |
|-----------------------------------|----------------------------------|-------------------------|--------------|
| permis en vigueur au 31 mars 2001 | 2123 | 374 | 2497 |
| permis délivrés en 2001-2002 | 214* | 648 | 862 |
| permis révoqués | 1 | | 1 |
| décès | 2 | | 2 |
| permis en vigueur au 31 mars 2002 | 2334* | 1022 | 3356 |

*Une des membres est à la fois conseillère d'orientation et psychoéducatrice

INSCRIPTION AU TABLEAU DES MEMBRES

| | | | |
|---|------|------|------|
| Membres inscrits au tableau au 31 mars 2001 | 2123 | 374 | 2497 |
| nouvelles inscriptions | 168 | 648 | 816 |
| réinscriptions | 46 | | 46 |
| démissions | (75) | (3) | (78) |
| non-réinscriptions (article 46, C.p.) pour non-paiement de la cotisation | (55) | (1) | (56) |
| révocation pour non-réussite de l'examen de l'Office de la langue française | (1) | | (1) |
| décès | (2) | | (2) |
| Membres inscrits au tableau au 31 mars 2002 | 2204 | 1018 | 3222 |

CLASSES DE COTISATION

| | | | |
|---|------|------|------|
| membres actifs | 1915 | 958 | 2873 |
| membres non en exercice (aux études, en congé de maladie, congé parental, ne pratiquant pas, à la retraite) | 165 | 45 | 210 |
| membres hors Québec | 47 | 12 | 59 |
| membres à vie | 7 | 3 | 10 |
| membres émérites | 70 | 0 | 70 |
| Total | 2204 | 1018 | 3222 |

COTISATION ANNUELLE EXIGIBLE AU 1^{ER} AVRIL 2002 : 380 \$

Répartition des membres de l'OCCOPPQ au 31 mars 2002

RÉPARTITION SELON LES SECTEURS DE TRAVAIL

| MILIEUX DE TRAVAIL | CONSEILLERS D'ORIENTATION | PSYCHOÉDUCATEURS |
|---|------------------------------|---------------------|
| Éducation | 975 (44,2 %) | 406 (39,9 %) |
| ▪ Primaire | 32 (3,2 %) | 245 (60,3 %) |
| ▪ Secondaire | 491 (50,4 %) | 108 (26,6 %) |
| ▪ Éducation des adultes | 156 (16,0 %) | 6 (1,5 %) |
| ▪ Centre administratif | 10 (1,0 %) | 6 (1,5 %) |
| ▪ Cégep | 173 (17,8 %) | 10 (2,5 %) |
| ▪ Cégep - Éducation des adultes | 6 (0,6 %) | 4 (1,0 %) |
| ▪ Universitaire - enseignement et recherche | 44 (4,5 %) | 27 (6,7 %) |
| ▪ Universitaire - services de consultation | 63 (6,5 %) | 0 |
| Emploi | 443 (20,1 %) | 23 (2,3 %) |
| ▪ Développement de l'employabilité | 331 (74,7 %) | 21 (91,3 %) |
| ▪ Emploi-Québec - CLE | 112 (25,3 %) | 2 (8,7 %) |
| Réadaptation | 46 (2,1 %) | 79 (7,8 %) |
| ▪ CSST – SAAQ– IVAC | 18 (39,1 %) | 2 (2,5 %) |
| ▪ Centre de réadaptation pour handicapés | 19 (41,3 %) | 39 (49,4 %) |
| ▪ Centre de réadaptation pour mères en difficulté | 1 (2,2 %) | 1 (1,3 %) |
| ▪ Centre de réadaptation pour alcooliques | 5 (10,9 %) | 25 (31,6 %) |
| ▪ Centre de réadaptation en déficience physique | 2 (4,3 %) | 1 (1,3 %) |
| ▪ Centre de réadaptation en déficience intellectuelle | 1 (2,2 %) | 11 (13,9 %) |
| Centre jeunesse | 2 (0,1 %) | 150 (14,7 %) |
| ▪ Centre jeunesse (DPJ, intervention psychosocial) | 1 (50,0 %) | 140 (93,3 %) |
| ▪ Centre de réadaptation pour jeunes | 1 (50,0 %) | 10 (7,1 %) |
| Centre hospitalier (général et spécialisé) | 22 (1,0 %) | 55 (5,4 %) |
| CLSC | 8 (0,4 %) | 61 (6,0 %) |
| CHSLD | 2 (0,1 %) | 10 (1,0 %) |
| Compagnies et entreprises | 64 (2,9 %) | 4 (0,4 %) |
| Cabinet-conseil (à temps plein) | 298 (13,5 %) | 41 (4,0 %) |
| Centre de détention-réhabilitation | 7 (0,3 %) | 2 (0,2 %) |
| Fonction publique et organismes | 67 (3,0 %) | 10 (1,0 %) |
| Association et ordre professionnel | 8 (0,4 %) | 1 (0,1 %) |
| Centre de la petite enfance | 1 (0,05 %) | 23 (2,3 %) |
| Organisme communautaire autre qu'employabilité | 28 (1,3 %) | 78 (7,7 %) |
| En recherche d'emploi | 7 (0,3 %) | 5 (0,5 %) |
| Retraité | 68 (3,1 %) | 2 (0,2 %) |
| Autres | 158 (7,2 %) | 68 (6,7 %) |

PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE

| | <u>Conseillers d'orientation</u> | <u>Psychoéducateurs</u> |
|-------------|----------------------------------|-------------------------|
| Sexe | | |
| Féminin | 1473 | 815 |
| Masculin | 731 | 203 |

| | | |
|--------------------------|------|------|
| Langue maternelle | | |
| Français | 1913 | 1012 |
| Anglais | 260 | 1 |
| Autres | 31 | 5 |

| Région | Total | Conseillers d'orientation | | Psychoéducateurs | |
|--------------------------------|--------------|----------------------------------|---------------|-------------------------|---------------|
| | | <i>hommes</i> | <i>femmes</i> | <i>hommes</i> | <i>femmes</i> |
| Bas St-Laurent, | 83 | 22 | 36 | 2 | 23 |
| Saguenay - Lac St-Jean | 86 | 22 | 47 | 2 | 15 |
| Québec | 518 | 133 | 334 | 10 | 41 |
| Mauricie-Bois-Francs | 111 | 26 | 30 | 14 | 41 |
| Estrie | 209 | 50 | 87 | 17 | 55 |
| Montréal | 836 | 168 | 396 | 55 | 217 |
| Outaouais | 116 | 28 | 53 | 7 | 28 |
| Abitibi-Témiscamingue | 100 | 12 | 17 | 14 | 57 |
| Côte- Nord | 39 | 11 | 17 | 1 | 10 |
| Nord-du-Québec | 6 | 1 | 2 | 0 | 3 |
| Gaspésie, Iles-de-la-Madeleine | 34 | 9 | 17 | 0 | 8 |
| Chaudières Appalaches | 146 | 42 | 86 | 4 | 14 |
| Laval | 122 | 29 | 30 | 15 | 48 |
| Lanaudière | 90 | 19 | 28 | 10 | 33 |
| Laurentides | 145 | 36 | 45 | 10 | 54 |
| Montérégie | 429 | 88 | 186 | 31 | 124 |
| Centre du Québec | 93 | 19 | 33 | 10 | 31 |
| Extérieur du Québec | 59 | 16 | 29 | 1 | 13 |
| Total | 3222 | 731 | 1473 | 203 | 815 |

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation
et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec au 31 mars 2002 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2002, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Allaire, de Carufel
Comptables agréés

Montréal (Québec)
Le 6 mai 2002

ÉTAT DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002

| | <u>2002</u> | <u>2001</u> |
|---|-------------------------|----------------------------|
| PRODUITS | | |
| Cotisations | 940 939 \$ | 699 966 \$ |
| Frais d'admission | 233 503 | 165 606 |
| Revenus d'intérêts | 20 170 | 23 310 |
| Revenus de publications | 19 277 | 12 857 |
| Revenus nets, vente du livre école orientante | 2 650 | 2 082 |
| Revenus nets du Colloque | 43 064 | 30 488 |
| Divers | 37 716 | 24 290 |
| Contribution de l'APEQ | - | 50 000 |
| Revenus de formation | <u>24 766</u> | <u>3 610</u> |
| | <u>1 322 085 \$</u> | <u>1 012 209 \$</u> |
| CHARGES | | |
| Administration (Annexe A) | 964 798 | 859 025 |
| Surveillance (Annexe B) | 30 364 | 32 248 |
| Formation (Annexe C) | 24 328 | 12 500 |
| Information (Annexe D) | 104 780 | 111 602 |
| Intégration (Annexe E) | <u>136 407</u> | <u>-</u> |
| | <u>1 260 677 \$</u> | <u>1 015 375 \$</u> |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES | <u><u>61 408 \$</u></u> | <u><u>(3 166) \$</u></u> |

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002

| | <u>Affecté aux immobilisations</u> | <u>Non affecté</u> | <u>2002 Total</u> | <u>2001 Total</u> |
|---|--|-------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Solde d'ouverture | 2 848 \$ | 280 836 \$ | 283 684 \$ | 286 850 \$ |
| Excédent des produits sur les charges | (33 487) | 94 895 | 61 408 | (3 166) |
| Affectation aux conseillers d'orientation | 283 684 | (283 684) | - | - |
| Affectation d'origine externe des psychoéducateurs | 89 668 | - | 89 668 | - |
| Affectation aux immobilisations | 52 492 | (52 492) | - | - |
| Solde à la fin | <u><u>395 205 \$</u></u> | <u><u>39 555 \$</u></u> | <u><u>434 760 \$</u></u> | <u><u>283 684 \$</u></u> |

BILAN AU 31 MARS 2002

| | <u>2002</u> | | <u>2001</u> |
|---------------------------------------|-------------------|--|-------------------|
| ACTIF | | | |
| À COURT TERME | | | |
| Encaisse | 90 728 \$ | | 133 168 \$ |
| Placements temporaires (note 3) | 516 294 | | 336 436 |
| Débiteurs (note 4) | 15 677 | | 11 126 |
| Stocks (note 5) | 15 382 | | 3 485 |
| Frais imputables au prochain exercice | 58 540 | | 37 737 |
| | <u>696 621</u> | | <u>521 952</u> |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6) | <u>21 853</u> | | <u>2 848</u> |
| | <u>718 474 \$</u> | | <u>524 800 \$</u> |

PASSIF ET ACTIF NET

| | | | |
|--|-------------------|--|-------------------|
| À COURT TERME | | | |
| Créditeurs et charges à payer (note 7) | 92 718 \$ | | 118 132 \$ |
| Produits perçus d'avance | 190 996 | | 122 984 |
| | <u>283 714</u> | | <u>241 116</u> |
| ACTIF NET (note 8) | <u>434 760</u> | | <u>283 684</u> |
| | <u>718 474 \$</u> | | <u>524 800 \$</u> |

AU NOM DU BUREAU

_____, administrateur

_____, administrateur

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002

| | <u>2002</u> | <u>2001</u> |
|--|--------------------------|--------------------------|
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | | |
| Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) | 61 408 \$ | (3 166)\$ |
| Élément n'ayant aucun effet sur la trésorerie Amortissement des immobilisations corporelles | <u>33 487</u> | <u>41 455</u> |
| | 94 895 | 38 289 |
| Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 9) | <u>5 347</u> | <u>11 548</u> |
| | 100 242 \$ | 49 837 \$ |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | |
| Apport des psychoéducateurs | 89 668 | - |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | <u>(52 492)\$</u> | <u>(23 717)\$</u> |
| AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES ESPÈCES ET QUASIESPÈCES | 137 418 | 26 120 |
| ESPÈCES ET QUASIESPÈCES AU DÉBUT | <u>469 604</u> | <u>443 484</u> |
| ESPÈCES ET QUASIESPÈCES À LA FIN | <u><u>607 022 \$</u></u> | <u><u>469 604 \$</u></u> |
| Constituées de : | | |
| Encaisse | 90 728 \$ | 133 168 \$ |
| Placements temporaires | <u>516 294</u> | <u>336 436</u> |
| | <u><u>607 022 \$</u></u> | <u><u>469 604 \$</u></u> |

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2002

1. STATUT CONSTITUTIF

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec est constitué en vertu du Code des professions.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Stocks

Les stocks de papeterie et fournitures de bureau sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements

Les placements temporaires sont évalués au coût ou à la valeur du marché, selon le moins élevé des deux.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'Ordre a adopté la politique d'amortir complètement les immobilisations corporelles de moins de 5 000 \$ au coût et d'amortir les autres immobilisations de la façon suivante :

Mobilier et équipement : 3-5 ans linéaire Matériel informatique : 3 ans linéaire.

Constatation des produits

Cotisations des membres

Les cotisations et les droits d'adhésion sont constatés à titre de produits pour l'exercice financier au cours duquel ils sont exigibles.

Abonnements et autres revenus

Les produits provenant des abonnements et des autres revenus sont constatés à titre de produits pour l'exercice au cours duquel ils sont encaissés.

| 3. PLACEMENTS TEMPORAIRES | <u>2002</u> | <u>2001</u> |
|--|-------------------|-------------------|
| Unités de fond mutuel - Valeur du marché | 166 816 \$ | 160 800 \$ |
| Acceptations bancaires, 1,65 % l'an (4,4 % en 2001), échéant en avril et mai 2002 | | |
| Valeur du marché | 349 478 | 100 636 |
| Certificat de placement garanti, 3,05 % l'an, échu en avril 2001 | <u>-</u> | <u>75 000</u> |
| | <u>516 294 \$</u> | <u>336 436 \$</u> |

| | | | |
|---------------------------------------|-------------------|-----------------------------|---------------------|
| 4. DÉBITEURS | | <u>2002</u> | <u>2001</u> |
| Avance aux sections | | 600 \$ | 364 \$ |
| Clients et divers | | 15 077 | 10 762 |
| | | <u>15 677 \$</u> | <u>11 126 \$</u> |
| 5. STOCKS | | <u>2002</u> | <u>2001</u> |
| Papeterie et fournitures de bureau | | 15 382 \$ | 3 485 \$ |
| 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | <u>2002</u> | <u>2001</u> |
| | <u>Coût</u> | <u>Amortissement cumulé</u> | <u>Valeur nette</u> |
| | | | <u>Valeur nette</u> |
| Mobilier et équipement | 106 381 \$ | 84 528 \$ | 21 853 \$ |
| Matériel informatique | 127 299 | 127 299 | - |
| | <u>233 680 \$</u> | <u>211 827 \$</u> | <u>21 853 \$</u> |
| 7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER | | <u>2002</u> | <u>2001</u> |
| Fournisseurs et frais courus | | 70 622 \$ | 92 025 \$ |
| Salaires à payer | | 9 098 | 9 103 |
| Taxes à la consommation | | 12 998 | 17 004 |
| | | <u>92 718 \$</u> | <u>118 132 \$</u> |
| 8. ACTIF NET | | <u>2002</u> | <u>2001</u> |
| Immobilisations | | 21 853 \$ | 2 848 \$ |
| Affecté aux conseillers d'orientation | | 283 684 | - |
| Affecté aux psychoéducateurs | | 89 668 | - |
| Non affecté | | 39 555 | 280 636 |
| | | <u>434 760 \$</u> | <u>283 684 \$</u> |

En vertu de la résolution du Bureau de l'Ordre du 31 mars 2001, les surplus accumulés ont été affectés par deux fonds de réserve et seront affectés à des activités de développement de chacun. Le fonds de réserve de l'Ordre provient du surplus accumulé au 31 mars 2001 et le fonds de réserve des psychoéducateurs provient du surplus des psychoéducateurs au 31 mars 2001. Les montants non affectés proviennent du surplus de cette année. L'Ordre ne peut utiliser ces montants à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

9. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE
DU FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

| | <u>2002</u> | <u>2001</u> |
|---------------------------------------|-----------------|------------------|
| Débiteurs | (4 551) \$ | 3 715 \$ |
| Stocks | (11 897) | 4 211 |
| Frais imputables au prochain exercice | (20 803) | (4 689) |
| Créditeurs et charges à payer | (25 414) | 30 174 |
| Produits perçus d'avance | <u>68 012</u> | <u>(21 863)</u> |
| | <u>5 347 \$</u> | <u>11 548 \$</u> |

10. ENGAGEMENTS

Bail à long terme

L'Ordre s'est engagé en vertu d'un bail à long terme, pour la location de ses bureaux pour une période de 10 ans se terminant le 31 décembre 2011 avec une option de renouvellement de 5 ans additionnels. La part de loyer global restant à payer suivant le bail de 10 ans se chiffre à 1 193 170 \$. Les loyers minimaux pour les prochains exercices sont les suivants:

| | | | |
|------|------------|------------------|-------------|
| 2003 | 116 235 \$ | 2006 | 116 235 \$ |
| 2004 | 116 235 \$ | 2007 | 116 235 \$ |
| 2005 | 116 235 \$ | 2008 | 117 806 \$ |
| | | 2009 et suivants | 581 963 \$. |

Sous-Location

L'Ordre s'était engagé conjointement avec l'Ordre des psychologues du Québec jusqu'en juin 2007 pour ses anciens bureaux d'une superficie de 3357 pieds carrés; l'organisme a sous-loué ses locaux à une entreprise et s'est engagé envers l'Ordre des psychologues du Québec à se tenir responsable du paiement de loyer dans le cas où le sous-locataire serait en défaut de paiement. Le solde de l'engagement estimé au 31 mars 2002 est de 311 688 \$.

Location d'un copieur

L'Ordre a signé un contrat de location pour un copieur télécopieur pour un montant total de 46 987 \$, remboursable en 22 versements trimestriels de 2 136 \$ échéant en mars 2007. Le solde de l'engagement hors taxe au 31 mars est de 42 383 \$. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'établissent comme suit:

| | | | |
|------|----------|------|----------|
| 2003 | 8 543 \$ | 2006 | 8 543 \$ |
| 2004 | 8 543 \$ | 2007 | 8 211 \$ |
| 2005 | 8 543 \$ | | |

Location d'un timbreur et d'une balance postale

L'Ordre a signé un contrat de location pour un timbreur et une balance postale pour un montant total de 12 770 \$, remboursable en 22 versements trimestriels de 580 \$ échéant en mars 2007. Le Solde de l'engagement hors taxe au 31 mars est de 11 610 \$. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'établissent comme suit:

| | | | |
|------|----------|------|----------|
| 2003 | 2 322 \$ | 2006 | 2 322 \$ |
| 2004 | 2 322 \$ | 2007 | 2 322 \$ |
| 2005 | 2 322 \$ | | |

Location d'un compteur postal

L'Ordre a signé un contrat de location pour un compteur postal pour un montant total de 3 117 \$, remboursable en 60 versements mensuels de 52 \$ échéant en mars 2007. Le solde de l'engagement hors taxe au 31 mars est de 3 072 \$. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'établissent comme suit:

| | | | |
|------|--------|------|--------|
| 2003 | 623 \$ | 2006 | 623 \$ |
| 2004 | 623 \$ | 2007 | 580 \$ |
| 2005 | 623 \$ | | |

11. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres correspondants fournis pour l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002

ANNEXE A – ADMINISTRATION

| | <u>2002</u> | <u>2001</u> |
|---|-------------------|-------------------|
| Salaires | 604 168 \$ | 426 786 \$ |
| Avantages sociaux | 84 000 | 70 901 |
| Frais de perfectionnement | 3 903 | 3 089 |
| Loyer et aménagements | 68 488 | 65 579 |
| Taxes et assurances | 18 481 | 12 089 |
| Papeterie et impression | 31 191 | 33 451 |
| Papeterie et location de copieur | 7 134 | 13 292 |
| Frais de courrier | 49 156 | 41 055 |
| Télécommunications | 19 266 | 17 300 |
| Entretien et équipement de bureau | 211 | 409 |
| Fournitures de gestion informatisée | 16 136 | 13 307 |
| Amortissement du matériel informatique | 17 690 | 29 692 |
| Fournitures de bureau | 2 243 | 1 602 |
| Intérêts et frais bancaires | 2 005 | 1 885 |
| Divers | 1 553 | 953 |
| Frais légaux | 7 812 | 3 197 |
| Vérification | 5 850 | 5 000 |
| Règlement de litige | - | 5 500 |
| Expertises | 3 798 | 55 569 |
| États généraux | - | 25 415 |
| Frais du Bureau | 13 436 | 18 225 |
| Comité administratif | 3 492 | 2 966 |
| Amortissement du mobilier et équipement | 4 785 | 11 763 |
| | <u>964 798 \$</u> | <u>859 025 \$</u> |

ANNEXE B – SURVEILLANCE

| | | |
|----------------------------|------------------|------------------|
| Bureau du syndic | 9 949 \$ | 5 792 \$ |
| Comités des admissions | 571 | 2 527 |
| Inspection professionnelle | <u>19 844</u> | <u>23 929</u> |
| | <u>30 364 \$</u> | <u>32 248 \$</u> |

ANNEXE C – FORMATION

| | | |
|------------------------|------------------|------------------|
| Frais des sections | 673 \$ | 1 450 \$ |
| Comités professionnels | 5 662 | 2 110 |
| Formation continue | 17 993 | 8 940 |
| | <u>24 328 \$</u> | <u>12 500 \$</u> |

ANNEXE D – INFORMATION

| | | |
|---|-----------|-----------|
| Frais de représentation et de déplacement | 20 035 \$ | 17 303 \$ |
| Frais de colloque et salons | 16 360 | 11 224 |
| Promotion et publicité | 2 517 | 46 069 |
| Adhésion à d'autres associations | 13 293 | 11 895 |

| | | |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Abonnements (diverses publications) | 1 343 | 1 512 |
| Publication du bulletin | 17 673 | 12 684 |
| Publication du magazine | - | 2 934 |
| Autres dépenses d'information | 1 510 | 1 104 |
| Autres publications | 30 847 | 5 998 |
| Divers | 1 202 | 879 |
| | <u>104 780 \$</u> | <u>111 602 \$</u> |

ANNEXE E - INTÉGRATION

| | | |
|----------------|-------------------|---|
| Admission | 1 920 \$ | - |
| Communications | 60 712 | - |
| Déménagement | 65 025 | - |
| Formation | 8 750 | - |
| | <u>136 407 \$</u> | - |

Prévisions budgétaires 2002-2003

PRODUITS

| | |
|----------------------------------|---------------------|
| Cotisations | 1 275 600 \$ |
| Frais d'admission | 230 000 \$ |
| Intérêts | 30 000 \$ |
| Publications | 18 950 \$ |
| Activités de formation | 165 356 \$ |
| Revenus d'exploitation et divers | 4 000 \$ |
| Revenus extraordinaires | 15 000 \$ |
| TOTAL des produits | 1 738 906 \$ |

CHARGES

Administration et frais généraux

| | |
|---------------------------------|------------|
| Salaires | 343 800 \$ |
| Avantages sociaux | 106 000 \$ |
| Frais de perfectionnement | 5 700 \$ |
| Honoraires | 40 000 \$ |
| Frais de déplacements | 20 000 \$ |
| Loyer | 116 300 \$ |
| Frais afférents | 20 700 \$ |
| Impression | 35 000 \$ |
| Photocopieur | 15 000 \$ |
| Courrier | 53 000 \$ |
| Téléphone | 24 000 \$ |
| Entretien équipement | 6 500 \$ |
| Mobilier | 8 972 \$ |
| Fournitures informatiques | 4 000 \$ |
| Fournitures de bureau | 2 000 \$ |
| Abonnements | 1 500 \$ |
| Documentation | 1 500 \$ |
| Fournitures diverses | 1 500 \$ |
| Amort et achat informatique | 5 000 \$ |
| Programmation | 3 000 \$ |
| Frais bancaires et carte crédit | 2 250 \$ |
| Cotisations professionnelles | 18 000 \$ |
| Frais exploitation | 2 500 \$ |

Sous-total **836 222 \$**

Frais du Bureau et du C.A.

| | |
|---------------------|-----------|
| Déplacements Séjour | 22 000 \$ |
| Frais généraux | --- |
| Assemblée générale | 2 000 \$ |
| Frais des comités | 2 500 \$ |

Sous-total **26 500 \$**

| | |
|--|-------------------|
| <i>Honoraires professionnels</i> | |
| Frais légaux | 2 000 \$ |
| Vérification | 6 000 \$ |
| Expertises | 7 000 \$ |
| Assurance responsabilité professionnelle | 3 400 \$ |
| Sous-total | 18 400 \$ |
| <i>Admission</i> | |
| Personnel | 32 600 \$ |
| Comité des admissions | 3 500 \$ |
| Frais généraux | 8 000 \$ |
| Sous-total | 44 100 \$ |
| <i>Inspection professionnelle</i> | |
| Personnel | 103 750 \$ |
| Déplacements Séjour | 9 000 \$ |
| Frais généraux | 11 000 \$ |
| Sous-total | 123 750 \$ |
| <i>Bureau du Syndic et discipline</i> | |
| Personnel | 9 250 \$ |
| Honoraires bureau du syndic | 10 700 \$ |
| Honoraires discipline et révision | -- |
| Déplacements Séjour syndic | 1 000 \$ |
| Déplacements Séjour révision | 300 \$ |
| Frais généraux | 500 \$ |
| Frais légaux | 8 000 \$ |
| Sous-total | 29 750 \$ |
| <i>Affaires professionnelles</i> | |
| Personnel | 137 000 \$ |
| Déplacements Séjour | 1 600 \$ |
| Frais des comités | 3 650 \$ |
| Frais des sections | 3 500 \$ |
| Frais généraux | -- |
| Mentorat | 2 000 \$ |
| Sous-total | 147 750 \$ |
| <i>Formation</i> | |
| Frais du colloque | 159 000 \$ |
| Formation continue | 2 000 \$ |
| Télé université | -- |
| Sous-total | 161 000 \$ |

| | |
|--|---------------------|
| <i>Promotion et communication</i> | |
| Personnel | 86 000 \$ |
| Déplacements Séjour | 1 350 \$ |
| Représentation et délégation | 4 000 \$ |
| Participation aux salons | 12 000 \$ |
| Frais généraux | -- |
| Production mat. promotionnel | 5 000 \$ |
| Concours et prix | 5 000 \$ |
| Publicité | 22 000 \$ |
| Publication | 58 500 \$ |
| Revue scientifique | 30 400 \$ |
| Rapport annuel | 6 000 \$ |
| Livre École orientante | 1 790 \$ |
| Site web | 4 000 \$ |
| Sous-total | 236 040 \$ |
| <i>Activités particulières</i> | |
| <i>Plan stratégique</i> | |
| Enveloppe globale | 80 775 \$ |
| Fonds d'imprévus | 34 617 \$ |
| Sous-total | 115 393 \$ |
| TOTAL des charges | 1 738 906 \$ |
| Surplus | -- |

Ordre
des conseillers
et conseillères
d'orientation



et des
psychoéducateurs et
psychoéducatrices
du Québec

1600, boul. Henri-Bourassa ouest, bureau 520, Montréal (Québec) H3M 3E2
Téléphone (514) 737-4717 ou 1 800 363-2643 Télécopieur (514) 737-2172

Courrier électronique : ordre@occoppq.qc.ca

Site Internet : www.orientation.qc.ca
www.psychoeducation.qc.ca
www.occoppq.qc.ca
